

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

28 MARS 2014

### INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

*La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Renault Maire qui après l'appel nominal donne lecture des résultats constatés au procès verbal des élections et déclare,*

*MM. BARIL/BRUMARD/DELAHAYE/DENEUVE/DESCHAMPS/DUPREY/HEBERT/RENAULT/VATINET,*

*MMES BROCHET/DORE/LACHERAY/LEWIN/MORVAN/OLIVIER, installés.*

*Il cède sa place au doyen d'âge.*

### DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

*M. RENAULT Michel doyen d'âge, prend la présidence. et, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il propose de désigner M. BRUMARD Pascal pour assurer les fonctions de secrétaire de séance. Le Conseil donne son accord.*

### ELECTION DU MAIRE

*M. le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du Maire. Après un appel à candidature, Monsieur Michel RENAULT dit être candidat.*

*N'ayant pas d'autre candidature, il invite les membres du conseil à voter à bulletin secret, pour élire le Maire.*

*Deux assesseurs, Madame LEWIN et Monsieur DENEUVE procèdent au dépouillement.*

*Le Président annonce les résultats suivants :*

- *nombre de bulletins : 15*
- *bulletins blancs ou nuls : 1*
- *suffrages exprimés : 14*
- *majorité absolue : 8*
- *ont obtenu*
- *M RENAULT Michel : 14 voix*
- 

*M RENAULT Michel ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Maire*

## **FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS**

M. le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du conseil municipal.

En vertu de l'article L 2122-2 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 adjoints.

Il vous est proposé la création de 4 postes d'adjoints

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal :*

***DECIDE à l'unanimité, la création de 4 postes d'adjoints au maire.***

## **ELECTION DES ADJOINTS**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à quatre, M. le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du maire. Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du Premier adjoint. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

### **• Election du Premier adjoint :**

Après un appel de candidature, Monsieur Hebert Denis se porte candidat. Il est procédé à l'élection du premier adjoint.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 14
- majorité absolue : 8
- ont obtenu :
- M. HEBERT Denis: 14 voix

***M. HEBERT Denis ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Premier adjoint au Maire.***

**• Election du deuxième adjoint :** Monsieur Brumard Pascal se porte candidat. Il est procédé à l'élection de deuxième adjoint

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 14
- majorité absolue : 8
- ont obtenu :
- M. BRUMARD Pascal : 14 voix

***M. BRUMARD Pascal, ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Deuxième adjoint au Maire***

• **Election du troisième adjoint** : Monsieur Duprey Thierry se porte candidat. Il est  
procédé à l'élection du troisième adjoint

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 14
- majorité absolue : 8
- ont obtenu :
- M. DUPREY Thierry : 14 voix

***M. DUPREY Thierry ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Troisième adjoint au Maire***

• **Election du quatrième adjoint** : Madame Lacheray Sandrine se porte candidat. Il est  
procédé à l'élection du quatrième adjoint ;

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 2
- suffrages exprimés : 13
- majorité absolue : 7
- ont obtenu :
- Mme LACHERAY Sandrine : 13 voix

***Mme LACHERAY Sandrine ayant obtenu la majorité absolue est proclamée  
Quatrième adjointe au maire.***

#### **ELECTION D'UN CONSEILLER DELEGUE**

***Madame OLIVIER Arlette est élue à la majorité de 14 voix, Conseillère Déléguée  
Pour la surveillance de l'entretien des bâtiments communaux  
Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.***

#### **ELECTIONS DES DELEGUES OU DES REPRESENTANTS DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS**

**DELEGUES POUR SIEGER A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE  
VALMONT :**

**TITULAIRE : MICHEL RENAULT MAIRE SUPPLEANT : DENIS HEBERT 1<sup>er</sup> Adjoint**

**DELEGUES POUR SIEGER AU SYNDICAT DES RIVIERES :**

**TITULAIRE : STEPHANE DENEUVE SUPPLEANT : THIERRY DUPRE**

**DELEGUES POUR SIEGER AU SYNDICAT DES BASSINS VERSANTS :**

**TITUALIRE : DENIS HEBERT SUPPLEANTE : MIRLENE BROCHET**

**DELEGUES POUR SIEGER AU SYNDICAT D'EAU et D'ASSAINISSEMENT (siaepa)**

**TITULAIRE : MM RENAULT, BARIL SUPPLEANTS : Me OLIVIER,  
M DENEUVE.**

***Le Conseil valide l'élection des délégués.***

## **FIXATION DES TAUX DES INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS**

*Le Conseil décide de reporter la fixation des indemnités du Maire et des adjoints à la prochaine réunion afin d'intégrer l'indemnité du Conseiller délégué.*

## **DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE**

*Le Conseil décide de donner délégation au Maire, pour la durée du mandat, à savoir :*

- Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière,*
- fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme,*
- réaliser les lignes de trésorerie jusqu'à un montant de 30000 €*
- autoriser, au nom de la commune le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.*

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 35.*